**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le 20 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est assemblé à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Lucien MONARD, Mr Florian DECOURT, Mr FLORIN Valentin, Mme LELEU Marie Françoise, Mme caroline DEFFONTAINES Valerie UYTTERSPROT

Absent excusé(e) : Mr Florian DECOURT excusé

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 10

Approbation du compte rendu de la réunion du 04 avril 2023 et du 9 juin 2023

Approuvé à l’unanimité

Ajout à l’ordre de jour délibérations SE60 et INSEE

1. **Délibération SE60 Réalisation d’une étude visant à améliorer l’efficacité énergétique sur le patrimoine public avec le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60).**

Renouvelables », à laquelle la commune de Chepoix adhère depuis le 22/09/2022, le SE60 propose d’accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s’est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d’identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de mener une étude spécifique complémentaire avec SE60 pourtant sur la réalisation d’un audit énergétique et technique sur le bâtiment de la mairie.

Le SE60 propose aux collectivités de bénéficier d’un marché à bons de commande conclu à l’échelle départementale, d’accompagner la collectivité dans la bonne réalisation de cette étude et de participer financièrement à hauteur de 50 % aux coûts des études dans la limite de 5 000 € d’aide.

Le coût de cette étude est évalué à 1 800 € TTC.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à 10 des membres présents.

Article 1 : sollicite le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus

Article 2 : sollicite une aide financière auprès du SE60

Article 3 : note que la collectivité devra s’acquitter du reste à charge déduit de l’aide du SE60

Article 4 : considérant que la collectivité n’adhère pas au suivi énergétique annuel du SE60, note que la collectivité devra s’acquitter de frais de gestion fixés par le Bureau du SE60 en date du 26/10/2022 à 500 €

Article 5 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et ont signé sur le registre les membres présents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal a voté 1 abstention et 10 Pour.**

1. **Délibération convention EPFLO**

L’EPFLO apporte **une ingénierie foncière dédiée et des moyens financiers pour assurer l’acquisition, le portage et la rétrocession de biens**. La maîtrise de toutes les procédures et l’expérience de plus de 10 ans d’interventions sur le terrain sont des plus-values centrales de l’EPFLO. Il agit en lien étroit avec les communes et intercommunalités. Le cadre d’intervention est défini dans le Programme Pluriannuel d’Intervention. L’EPFLO est dirigé par un Conseil d’Administration, composé des représentants des communes, intercommunalité, le département de l’Oise et la Région Hauts-de-France. L’Epflo demande à la commune de signer une convention afin de pouvoir accompagner la commune de Chepoix dans son projet.

Un projet de convention de portage sera proposé au prochain conseil d’administration pour l’acquisition des parcelles cadastrées section D n°275, 276, 598, 599.

Mr le maire demande donc au conseil municipal de transférer la délégation du droit de préemption au profit de l’Epflo à l’échelle de l’emprise du projet.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à : 3 Abstentions et 7 Pour**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter l’intervention de l’EPFLO sur un périmètre comprenant, pour les acquisitions les parcelles cadastrées section D n° 275 276 598 599 pour une intervention à hauteur de 350 000€.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à : 3 Abstentions et 7 Pour.**

Le conseil Municipal demande a rencontré L’EPFLO.

1. **Table de Ping-Pong**

La communauté de commune Oise Picarde dans le cadre de l’organisation des JO 2024, le Comité International Olympique a reconnu la CCOP comme « TERRE DE JEUX 2024 » pour le tennis de table.

La communauté de commune offre pour ce la au commune une Table de PING PONG

Et propose de choisir entre deux modèles La pro 500 ou La Pro 510

**Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide de choisir le modèle Pro 510.**

Pour la commune Mr le Maire propose l’achat d’une pyramide de corde pour le pré vert. Mr le Maire soumet un devis de la société SACLA cote ouest

Jeu pour enfants de 3 à 14 ans dimensions du jeu : 3.05 ml x 3.05ml surface de sécurité :6.05 mlx6.05 ml construction en acier galvanisé

Modèle VP-0418-1 GAMMAE CLIMBOO 6346.44 € ttc

Demande de subventions

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l’unanimité les demande de subventions pour l’achat de la structure pyramide en corde.**

1. **Recensement de la commune en 2024 INSEE**

Mr le maire explique que le recensement de la commune doit être fait du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Pour cela le coordinateur communal sera Mme Marie-FrançoiseLELEU et MmeVanessa FRERE sera sa suppléante l’agent recenseur désignée est Mme Valérie UYTTERSPROT.

1. **Préparation 14 juillet**

La réunion de Vendredi 16 juin a permis de préparer la préparation et l’organisation du 14 juil : le circuit a été balisé le point de la retraite aux flambeaux s’en suivra la remise de diplôme la soirée s fera autour d’un repas accompagné d’une partie musicale avec un groupe de Breteuil

Pour la remise de diplôme une carte cadeau sera remise aux élèves :

Pour les Bac une carte cadeau de 75 € et Pour le brevet une carte cadeau de 30 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l’unanimité le montant de 75 € et 30 € en carte cadeau.**

**Questions diverses :**

Mme Vincent demande si une convention va être mise en place entre le centre social et la mairie pour le centre aéré Mr le maire va faire le nécessaire

Mme Delcure relance le sujet des chiens errants dans la commune

Mme Deffontaine informe le conseil municipal que des administrés se sont plains concernant la tonte du tour de ville Mr Mancel explique que les taches sont faites en fonctions du temps et des disponibilités du cantonnier. La charge de travail de l’agent ayant augmenté les tontes sont décalées.

Mr le Maire explique aussi que les règles sont aussi de ne pas tondre quotidiennement.

Mr Florin demande ou en est le dossier des vidéos surveillances

Mr le maire explique que s’est en cours

Levée de séance 20h30